



Numéro 228, 27 mai 2012

## Négociations et forums internationaux

### **Le conseil du programme ONU-REDD approuve des financements pour la République du Congo et le Sri Lanka**

Le dernier rapport du programme ONU-REDD a été publié pour donner suite à la 8<sup>e</sup> réunion du Conseil d'orientation qui s'est tenue à Asunción, au Paraguay, les 25 et 26 mars 2012. Au cours de cette réunion, le conseil a approuvé le financement pour appuyer les programmes nationaux sur la REDD+ (réduction des émissions résultant du déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone forestiers) en République du Congo et au Sri Lanka. Les deux pays recevront chacun 4 000 000 \$ US. Le montant total alloué à 16 programmes de l'ONU-REDD s'élève désormais à 67,3 millions de \$ US.

M. George Claver Boundzanga, Coordonnateur national REDD+ pour le ministère du Développement durable de la République du Congo a déclaré que « l'approbation de la demande de financement est une façon de reconnaître la qualité de notre programme national et d'encourager la gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité et l'amélioration des stocks de carbone en République du Congo ». Il a également ajouté que « la République du Congo est un laboratoire d'expérimentation en terme de gestion durable des forêts tropicales et humides. À cette fin, le pays a déjà entrepris un certain nombre d'exercices de planification afin d'assurer la gestion efficace de son environnement et de ses ressources forestières et agricoles ».

Le Conseil d'orientation de l'ONU-REDD a également discuté des progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes nationaux et il a approuvé l'échéancier pour la mise en œuvre de l'évaluation des besoins financiers, en collaboration avec le Forest Carbon

Partnership Facility (FCPF). Le Conseil a également approuvé les principes et les critères sociaux et environnementaux du programme qui guideront les pays REDD+.

La 9<sup>e</sup> réunion du Conseil d'orientation se tiendra à Brazzaville en République du Congo à l'automne 2012.

*Pour obtenir plus d'information :*

[http://www.un-redd.org/Newsletter27/Policy\\_Board\\_Eight\\_Highlights/tabcid/101739/Default.aspx](http://www.un-redd.org/Newsletter27/Policy_Board_Eight_Highlights/tabcid/101739/Default.aspx)

[http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=7039&Itemid=53](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=7039&Itemid=53)

<http://www.un-redd.org/>

## **Nouvelles du marché du carbone**

### **Déploiement des systèmes de plafonnement et d'échange dans les pays en développement**

Les marchés du carbone sont en pleine expansion. Récemment, cette expansion s'est étendue aux pays en développement. Ces derniers mois, des avancées significatives dans la mise en œuvre de marchés du carbone ont eu lieu en Corée du Sud, au Mexique ou encore au Kazakhstan.

Du côté de l'Amérique latine, le Mexique a approuvé en avril 2012, après de longs mois de négociations, la Loi sur les changements climatiques. Le Mexique devient ainsi le premier pays en développement au monde à légiférer pour se doter d'objectifs de réduction des émissions de GES (gaz à effet de serre). Cette loi fixe des objectifs de réduction des émissions de 30 % en 2020 et de 50 % à l'horizon 2050 par rapport au cours normal des affaires et fixe des objectifs pour l'utilisation des énergies renouvelables (35 % de l'électricité de sources renouvelables en 2024). La loi appelle également à la suppression progressive des subventions d'État accordées aux énergies fossiles. En outre, cette loi vise la mise en place d'un système de plafonnement et d'échange. À ce sujet, le Mexique explore la possibilité de mettre en œuvre ce système dans le cadre du Partenariat de la Banque mondiale pour la mise en place de marchés du carbone.

La loi prévoit également la création d'une commission de haut niveau pour les changements climatiques. Cette commission sera indépendante du gouvernement, assurant ainsi la pérennité de cette politique.

Du côté de l'Asie, le Parlement sud-coréen a approuvé, le 3 mai 2012, la mise en œuvre d'un système de plafonnement et d'échange des émissions à partir de 2015. Le système couvrira les émetteurs de plus de 25 000 t éq. de GES par an dans tous les secteurs. Cela représente environ 60 % des émissions de GES de la Corée du Sud. La Corée du Sud a vu ses émissions doubler en vingt ans pour atteindre 600 millions de tonnes de GES par an, ce qui place le pays au huitième rang mondial selon un rapport de Bloomberg New Energy Finance.

La première phase du système se déroulera de 2015 à 2017, la deuxième phase de 2018 à 2020 et la troisième phase de 2021 à 2025. Les crédits MDP seront éligibles au sein du système pour la mise en conformité. Les modalités et les détails du système sont encore discutés. Ils devraient être rendus publics dans les mois à venir.

En outre, le Kazakhstan examine la possibilité de lancer son système de plafonnement et d'échange l'année prochaine. Un projet de règlement doit être présenté cet été et pourrait être approuvé par le gouvernement en décembre 2012.

*Pour obtenir plus d'information :*

<http://www.latribune.fr/green-business/l-actualite/20120503trib000696804/seoul-instaura-un-marche-du-co2.html>  
<http://www.ubifrance.fr/mexique/001B1202282A+mexique-le-pays-approuve-une-loi-ambitieuse-sur-le-changement-climatique-.html>  
<http://www.pointcarbon.com/news/1.1825513>

## Nouvelles du MDP

### Les programmes d'activités du MDP sont en plein essor

Le programme d'activités du MDP (PoA en anglais pour *Programme of Activities*) permet de regrouper les réductions d'émission associées à plusieurs activités de projet dispersées sur un ou plusieurs territoires et pour lesquelles la mise en œuvre est échelonnée dans le temps.

Le PoA offre de nombreux avantages, en particulier pour la prise en compte des petits projets de réduction d'émission, typiques des pays les moins avancés et des pays africains. En outre, il permet de réduire les coûts de transaction, ouvrant ainsi l'accès au marché carbone pour ce type de projet.

Les PoA sont en plein essor. En avril 2012, 35 PoA ont intégré le pipeline dans les secteurs suivants :

- 9 dans le secteur solaire,
- 5 en efficacité énergétique dans les ménages,

- 4 dans les gaz d'enfouissement,
- 4 dans l'évitement d'émissions de méthane,
- 3 dans le secteur de la biomasse,
- 3 en hydroélectricité,
- 2 en efficacité énergétique pour les services,
- 2 dans le secteur de l'éolien,
- 1 en efficacité énergétique de l'industrie,
- 1 dans la distribution d'énergie, et
- 1 dans la gestion du méthane issue des mines de charbon.

Cependant, des difficultés subsistent pour les PoA dans les PMA et en Afrique. Au total, 89 pays d'accueil ont soumis des PoA et seulement 24 d'entre eux sont des PMA. Concernant la répartition géographique des PoA, la Chine est le pays qui fait le plus de soumission avec 41 PoA, puis c'est l'Afrique du Sud (35) et l'Inde (25) qui soumettent le plus de PoA. Un total de 17 PoA sont enregistrés dans 15 pays, dont seulement 2 PMA.

La sélection d'une entité de coordination de gestion compétente pour gérer le Programme d'activités représente une des principales difficultés des PMA. Le succès du renforcement des capacités des entités potentielles de coordination de gestion est donc un facteur clef pour la réussite des PoA en Afrique et dans les PMA.

*Pour obtenir plus d'information :*

<http://cdm.unfccc.int/ProgrammeOfActivities/index.html>  
[www.africacarbonforum.com](http://www.africacarbonforum.com)  
<http://www.africacarbonforum.com/2012/english/presentations.htm>

## Dossier thématique

### **Les avancées de Bonn concernant les enjeux relatifs au MDP et au marché du carbone**

La Conférence de Bonn sur les changements climatiques a eu lieu du 14 au 25 mai 2012 à Bonn, en Allemagne. Dans ce contexte, les Parties ont notamment examiné les enjeux relatifs au marché du carbone, aux mécanismes de marché et au MDP.

#### **Les approches visant à améliorer le rapport coût/efficacité des actions d'atténuation, y compris les marchés**

La mise en place future d'un ou de plusieurs mécanismes de marché ainsi que d'autres mécanismes non basés sur les marchés est considérée lors des négociations. La portée et

les objectifs des mécanismes de marché dans le contexte de l'atténuation ainsi que la pertinence du recours à ces mécanismes en vue de se conformer à des objectifs de réduction d'émissions représentent le nœud du désaccord entre les pays en développement et les pays développés.

À Durban, les Parties ont décidé que les diverses approches, y compris la possibilité de recourir aux marchés pour améliorer le rapport coût/efficacité et promouvoir des actions d'atténuation, en gardant à l'esprit les circonstances différentes des pays développés et des pays en développement, doivent respecter des normes permettant l'atteinte de résultats d'atténuation réels, permanents, supplémentaires et vérifiés, éviter le double comptage des efforts et atteindre une nette diminution ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre.

À Bonn, lors des discussions au sein du *Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention* (GTS-ACV), les Parties ont affirmé la nécessité de normes robustes en ce qui concerne l'examen de diverses approches, y compris les mécanismes de marché, afin de construire un système crédible et de gérer les risques.

Concernant la création de nouveaux mécanismes de marché, la Conférence des Parties (Cdp) avait demandé au GTS-ACV à Durban d'élaborer les modalités et les procédures pour le nouveau mécanisme de marché. À Bonn, les Parties ont commencé à proposer certaines de ces modalités et procédures. En outre, elles ont discuté du rôle du nouveau mécanisme fondé sur le marché. Certaines Parties ont souligné que la décision de Durban précise que l'utilisation du mécanisme est soumise à des conditions qui doivent être élaborées. Il a été admis qu'une quantité importante de travail supplémentaire doit être réalisée cette année sur cette question.

#### **Procédures et mécanismes d'appel contre les décisions du Conseil Exécutif du MDP**

À Cancún, la 6<sup>e</sup> Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CRP-6) avait confié à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (OSMOE) le soin de faire des recommandations sur les procédures, mécanismes et arrangements institutionnels pour permettre des appels contre les décisions du Conseil exécutif du MDP.

Comme cet enjeu n'a pas été réglé à Durban, les Parties se penchent à nouveau sur les mêmes questions. Les enjeux portent sur le type, la forme et les principales caractéristiques d'un mécanisme d'appels contre les décisions du Conseil exécutif du MDP, sur les éléments essentiels et le niveau de détail à inclure dans un projet de décision de la CRP et sur l'élaboration d'un projet de décision de la CRP établissant le mécanisme d'appel.

À Bonn, les Parties ont poursuivi leurs discussions sur le projet de décision qui avait été élaboré pour Durban, sans toutefois s'entendre sur les enjeux clés. Les Parties devront en outre déterminer s'il sera possible d'appeler contre des décisions positives d'approbation des

demandes d'inscription des projets ou de délivrance des unités de réductions certifiées d'émission (URCE) du Conseil Exécutif du MDP ou si les procédures d'appel concerneront seulement les décisions négatives de rejet des demandes.

### **Le secteur de l'UTCATF et le MDP**

En raison des nombreux bénéfices associés sur le plan social et environnemental ainsi que de leur large potentiel d'atténuation, certaines activités du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) liées au piégeage du carbone font l'objet d'une discussion sur la possibilité de les rendre admissibles aux mécanismes fondés sur des projets. Pour la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, les seules activités de piégeage du carbone admissibles étaient celles du boisement et du reboisement (B/R).

Les enjeux concernent l'exhaustivité de la comptabilisation des émissions attribuables aux forêts, l'inclusion de nouvelles activités forestières comme projets MDP et le développement de nouveaux mécanismes pour tenir compte de la non-permanence des URCE des projets MDP forestiers.

Les Parties ont échangé sur ces différents enjeux lors de l'intersession de Bonn, sans parvenir à élaborer un projet de conclusions. Les Parties et les observateurs ont été invités à soumettre leurs vues sur les mécanismes permettant d'adresser la non-permanence des URCE du secteur forestier avant le 10 septembre 2012. Ils ont également été invités à soumettre leurs vues sur les nouvelles activités MDP possibles, et sur les façons d'améliorer l'exhaustivité de la comptabilisation des émissions attribuables aux forêts, soit par activité ou par utilisation des terres, lors de la même soumission (avant le 10 septembre 2012).

### **Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activité MDP**

L'admissibilité des activités B/R au titre du MDP dépend de la satisfaction de critères précis concernant les terres sur lesquelles le projet prend place. À ce jour, tout projet de B/R sur des terres qui contenaient une forêt, au sens de la définition nationale de forêt de chacun des pays hôte, au 31 décembre 1989 est exclu du MDP. Or, depuis 2008, le Conseil exécutif du MDP considère la possibilité d'admettre des projets prenant place sur des terres qui portaient des forêts au 31 décembre 1989, mais dont les forêts s'épuisent. Ces projets permettraient ainsi d'encourager le reboisement de forêts existantes qui sont en processus d'épuisement via le MDP.

Selon le Conseil exécutif du MDP, pour que ces activités deviennent admissibles, il faudrait modifier la définition des activités de B/R admissibles au titre du MDP. Les activités de reboisement des terres qui n'étaient pas recouvertes de forêt ou des terres forestières dont le sol était épuisé au 31 décembre 1989 devront y être ajoutées.

À Bonn, les Parties devaient se prononcer sur les incidences de l'inclusion éventuelle des terres forestières dont le sol est épuisé dans le cadre des activités de boisement et de reboisement (B/R) au titre du MDP. Pour cela, les Parties doivent notamment clarifier la définition des terres forestières dont le sol est épuisé, et prendre compte des travaux d'un atelier organisé par le Brésil au début de l'année 2012. Les Parties vont continuer d'examiner cette question lors de la prochaine rencontre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (OSCST).

#### **Inclusion de l'activité de captage et stockage du carbone (CSC) en tant qu'activité MDP**

Le piégeage et le stockage du carbone dans les formations géologiques sont des processus qui consistent à extraire le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) des fumées de combustion d'installations industrielles pour le transporter et le stocker dans une formation géologique. Ce stockage a pour objectif d'enfermer le CO<sub>2</sub> sous terre, dans des champs pétrolifères ou de gaz naturel, dans des couches de houille inexploitables ou des formations salines profondes.

À Durban, les Parties ont élaboré les modalités et les procédures pour l'inclusion des activités de capture et de stockage du dioxyde de carbone dans des formations géologiques comme projet MDP. Elles doivent maintenant s'entendre sur l'inclusion ou le rejet de ce type d'activités dans le cadre du MDP. Les Parties doivent également se pencher sur la possibilité de créer une réserve mondiale d'URCE pour contrer d'éventuelles fuites.

À Bonn, les Parties n'ont toujours pas statué sur l'éligibilité de ce type de projets. Elles continueront les discussions lors de la prochaine session de l'OSCST.

Par ailleurs, les Parties ont demandé au Secrétariat de préparer un document technique sur les enjeux suivants :

- L'établissement d'une réserve mondiale des émissions certifiées pour les projets CSC pour adoption à la CMP 8.
- Les enjeux liés aux projets transfrontaliers, et les législations pertinentes.

Les Parties sont invitées à soumettre leurs vues sur les enjeux mentionnés d'ici le 13 août 2012.

*Pour obtenir plus d'information :*

<http://unfccc.int/meetings/items/6240.php>

<http://www.iisd.ca/download/pdf/enb12546e.pdf>

## Sélection de rapports d'intérêt et de sources d'information utiles

- Le PNUE Risoe a publié une introduction sur le MRV pour les NAMA qui a pour objectif de contribuer au débat international et de soutenir les premières activités de renforcement des capacités à la fois pour les NAMA et les MRV, voir [www.unepriose.org](http://www.unepriose.org)
- Le Centre for Climate Science and Policy Research (CSPR) en Suède a lancé un projet nommé «Governing NAMAs: Matching design and support for low carbon trajectories », qui comprend trois études de cas au Brésil, voir [www.cspr.se](http://www.cspr.se)
- Pour comprendre les différences entre les certificats d'énergie renouvelable et les compensations carbone, voir [www.resource-solutions.org/pdf](http://www.resource-solutions.org/pdf)
- SE et FORES examinent les efforts de la Chine dans l'établissement d'un marché du carbone national d'ici à 2015, voir [www.sei-international.org](http://www.sei-international.org)
- L'IGES a publié un outil pour le calcul de l'évitement des émissions de méthane grâce au compostage sous AMS-III.F, voir [www.enviroscope.iges.or.jp](http://www.enviroscope.iges.or.jp).

## Projets et programmes d'activités du MDP sur le site de la CCNUCC

(mis à jour le 28 mai 2012)

- Projets dans le portefeuille de la CCNUCC : 2,7 milliards de tCO<sub>2</sub>-éq. attendues d'ici fin 2012
- Projets soumis pour enregistrement : 80 (6 150 723 tCO<sub>2</sub>-éq./an)
- Projets enregistrés : 4174 (595 512 952 tCO<sub>2</sub>-éq./an et 2,14 milliards de tCO<sub>2</sub>-éq. attendues d'ici fin 2012) dont 265 dans des pays membres et observateurs de l'OIF : 2 en Albanie, 1 en Ancienne République yougoslave de Macédoine, 5 en Arménie, 6 au Cambodge, 2 au Cameroun, 8 à Chypre, 3 en Côte d'Ivoire, 11 en Égypte, 5 aux Émirats Arabes Unis, 2 en Géorgie, 2 au Laos, 2 à Madagascar, 1 au Mali, 8 au Maroc, 2 à Maurice, 1 en Mauritanie, 4 en Moldavie, 2 en République Démocratique du Congo, 3 en République Dominicaine, 3 au Rwanda, 4 au Sénégal, 69 en Thaïlande, 2 en Tunisie, et 117 au Vietnam
- Programmes d'activités : 17 enregistrés, 22 programmes en cours de validation
- URCE émises : 941 511 9499
- Méthodologies pour les projets de grande ampleur : 118 approuvées (dont 20 consolidées) et dont 13 pour les grands projets Bois/Reboisement (dont 2 consolidées)

- Méthodologies pour les projets de faible ampleur : 87 approuvées dont 7 pour les petits projets Bois/Reboisement
- Prix de l'URCE : de 3,46 € (Spot) et 3,51 € (déc. 2012)
- AND notifiées : 160 dont 128 situées en pays non Annexe I
- 41 EOD accréditées
- Nombre de pays visés à l'Annexe I ayant une Autorité Nationale Désignée : 32 dont 15 pays membres et observateurs de l'OIF
- Nombre de pays non visés à l'Annexe I ayant une Autorité Nationale Désignée : 128 dont 54 pays membres et observateurs de l'OIF
- 38 pays n'ont pas d'Autorité Nationale Désignée dont 29 pays non visés à l'Annexe I et dont 14 pays membres et observateurs de l'OIF
- Nombre d'Entités Opérationnelles Désignées ayant un bureau dans un pays visé à l'Annexe I : 26 (Espagne, Japon, Canada, France, Allemagne, Royaume-Uni, Norvège, Italie, Suisse et Turquie)
- Nombre d'Entités opérationnelles désignées ayant un bureau dans un pays non visé à l'Annexe I : 15 (Afrique du Sud, Chine, Inde, Colombie, Corée du Sud et Malaisie)

## Les évènements à venir

- 29 mai au 2 juin, New York (États-Unis), 3es consultations informelles-informelles sur le zero draft de Rio +20
- 30 mai au 1<sup>er</sup> juin, Cologne (Allemagne), Carbon expo
- 4 au 7 juin, Washington D.C. (États-Unis), 42e réunion du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
- 13 au 15 juin, Rio de Janeiro (Brésil), 3e comité préparatoire de Rio +20 (PrepCom-3)

**Nouvelles Francophones du marché du carbone et du MDP est un bulletin bimensuel édité par l'IEPF dans le cadre de l'Initiative francophone de Partenariat pour le MDP lancée en avril 2005 par la communauté francophone à Montréal. Les bulletins sont rédigés par ÉcoRessources Carbone (<http://www.ecoressources.com/carbone>) pour le compte de l'IEPF**

**Pour s'abonner au bulletin : <http://www.mediaterre.org/mailman/listinfo/initiative-mdp>**

**Vous pouvez écrire à l'animateur du réseau Initiative Francophone de Partenariat pour le MDP à :  
[initiative-mdp-animateur@mediaterre.org](mailto:initiative-mdp-animateur@mediaterre.org)**